



Comité Exécutif du CNAJEP

Jeudi 26 novembre 2009

1. Points d'information

Actualité politique

Financement des associations JEP
Présentation du PLF 2010
Nouveau modèle de « CPO »
Proposition de loi sur le service civique
Réforme des collectivités territoriales

Actualité associative

Rencontre CNAJEP / FONJEP
Rencontre AFPEJA/CNAJEP
Assises de l'information des jeunes
Plateforme France Volontaires
Constitution de l'OFEMAS
Dématérialisation de la gestion des dossiers BAFA-BAFD
CDVA 2010

Actualité du CNAJEP

Locaux du CNAJEP
Agorajep
Groupe d'appui « Politiques Jeunesse » : propositions issues de la réunion du 18/11
Forum européen de la jeunesse

2. Echanges de fond

Conférence nationale de la vie associative

3. Points de délibération

Régionales 2010 : Plateforme de propositions

4. Questions diverses

1. Points d'information

Actualité politique

Financement des associations JEP

Présentation du PLF 2010

Le projet de loi de finances 2010 a été présenté le 30 septembre par Eric Woerth et Christine Lagarde.

Comme chaque année, le CNAJEP a réalisé une analyse budgétaire et politique de ce PLF pour la mission « Jeunesse, Sports, Vie Associative », et plus précisément pour le programme « Jeunesse et Vie Associative ».

Afin de peser sur les débats parlementaires relatifs à ce PLF 2010, notre analyse a été diffusée aux députés et sénateurs suivants :

Commission des finances au Sénat

Président : Monsieur Jean ARTHUIS

Rapporteur général : Monsieur Philippe MARINI

Rapporteur spécial « SJVA » : Monsieur Michel SERGENT

Commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat

Président : Monsieur Jacques LEGENDRE

Rapporteurs pour avis « SJVA » : Messieurs Pierre MARTIN et Jean-Jacques LOZACH

Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire à l'Assemblée

Président : Monsieur Didier MIGAUD

Rapporteur général : Monsieur Gilles CARREZ

Rapporteur spécial « SJVA » : Monsieur Henri NAYROU

Commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée

Présidente : Madame Michèle TABAROT

Rapporteur pour avis « SJVA » : Monsieur Régis JUANICO.

A ce titre, une délégation du CNAJEP rencontre le 25 novembre Monsieur Jean-Jacques LOZACH.

Nouveau modèle de « CPO »

Dans la perspective des discussions sur les CPO « Jeunesse et Sports » qui devraient être engagées prochainement, nous avons communiqué au réseau le modèle de ces nouvelles CPO dites « euro proof » (c'est-à-dire compatibles avec la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat), ainsi que deux documents annexes : le projet d'instruction portant manuel d'utilisation de ces conventions d'objectifs, et le nouveau modèle de dossier CERFA.

Cette nouvelle Convention d'Objectifs et le projet d'instruction afférent, ont fait l'objet de premières analyses au sein de la CPCA et du CNAJEP, notamment afin de nourrir le mandat du chef de file de la CPCA au sein du groupe de travail numéro 2 préparatoire à la conférence de la vie associative.

A noter que le conseil d'administration de la CPCA du 23 septembre a mandaté Gilles LEBAIL, sous l'égide de la vice présidence d'Hubert ALLIER (UNIOPSS), pour animer un groupe interne d'expertise politique sur le projet de circulaire relatif à cette convention eurocompatible. A ce titre, un groupe de travail consacré à l'examen du nouveau modèle de convention d'objectifs et de ses annexes a été mis en place. Ce groupe technique, qui rassemble la DJEPVA et des représentants d'associations, s'est réuni le 4 novembre dernier. Cette réunion a permis de clarifier un certain nombre de dispositions inscrites dans le modèle de convention et dans le projet d'instruction¹.

¹ Cf. Annexe 1

Proposition de loi sur le service civique

La proposition de loi sur le service civique déposée par le Sénateur Yvon COLLIN a été discutée en première lecture au Sénat le 27 octobre dernier (pour consulter le dossier législatif : <http://www.senat.fr/dossierleg/ppl08-612.html>). A noter que l'un des amendements adoptés par le Sénat prévoit de confier la gestion du dispositif (promotion, délivrance de l'agrément, contrôle, évaluation) à l'INJEP.

Si certains des amendements adoptés vont dans le bon sens, l'examen de la proposition de loi par les sénateurs n'a pas permis de lever les principales inquiétudes et incertitudes pointées lors du groupe d'appui « Engagements » du CNAJEP du 5 novembre dernier, à savoir :

- Le rattachement du service civique au code du service national.
- La dilution du volontariat associatif dans le service civique.
- La confusion entre bénévolat et service civique.
- La possibilité de mettre des volontaires à disposition de plusieurs personnes morales non agréées.
- La mise en place d'une instance de suivi et d'évaluation du dispositif.

Le groupe d'appui « Engagements » s'est également attaché à construire une interpellation en direction des députés en amont de l'examen de la PPL par l'Assemblée (prévu début décembre)². Cette démarche d'interpellation a reçu le soutien de la CPCA.

Enfin, la dernière réunion de concertation entre le Haut commissariat et les associations directement concernées par le service civique s'est déroulée le 18 novembre, et portait sur l'impact de la proposition de loi sur les accueils collectifs de mineurs.

A noter enfin qu'à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat et du volontariat, le CNAJEP diffusera un communiqué de presse sur les enjeux liés à l'engagement et à la participation citoyenne.

Réforme des collectivités territoriales

Le groupe d'appui au vice président « Animation territoriale » du CNAJEP qui s'est réuni le 9 novembre dernier (en présence de 11 CRAJEP) a débattu du projet de réforme des collectivités territoriales.

Ce projet de réforme, et le contexte dans lequel il s'inscrit (évolution de la fiscalité locale, RGPP, transposition de la directive services), suscitent des inquiétudes et analyses partagées, qui portent notamment sur :

- La suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions
- L'assèchement des ressources financières des collectivités
- L'absence de chef de file désigné pour coordonner les politiques jeunesse
- La consolidation des intercommunalités et la création des métropoles

L'enjeu pointé par les participants est de ne pas se limiter à une posture de réaction, mais de développer une réflexion prospective sur ces enjeux, afin de créer un rapport de force et de se positionner dans une logique de co-construction avec les collectivités.

Différents registres d'action sont proposés :

- Un travail de veille et de suivi du projet de réforme.
- Un travail de clarification et d'identification des enjeux, autour de trois questionnements : quelle articulation entre l'Etat et les collectivités ? quelle articulation entre régions et départements ? quelles compétences (générales, obligatoires) pour ces collectivités ?
- Un travail d'interpellation en direction des parlementaires et des élus locaux.

² Cf. Annexe 2

- Un travail d'information et de formation du réseau, à travers la diffusion d'une information régulière sur ce chantier et l'organisation d'un séminaire de formation et d'information³.
- Un travail de sensibilisation des militants et des citoyens sur les enjeux de cette réforme, à travers le relais des CRAJEPs.

Le Comité Exécutif devra valider cette proposition de méthode.

Enfin, le Président et le délégué général du CNAJEP seront présents au Congrès de l'ARF qui se tiendra le 10 décembre à Marseille, et dont l'essentiel des débats sera consacré à la réforme territoriale.

Pour information, voici le calendrier prévisionnel de la réforme :

- mercredi 21 octobre: présentation du paquet législatif sur la réforme en Conseil des ministres.
- mi-décembre: début de l'examen, au Sénat, de la partie institutionnelle de la réforme, ainsi que du texte sur l'élection des conseillers territoriaux, modifiant celle des conseillers communautaires et des conseillers municipaux.
- décembre: adoption de la loi réduisant le mandat des futurs conseillers régionaux et généraux jusqu'en 2014.
- fin 2009: adoption du projet de loi de finances 2010, dont l'article deux prévoit la suppression de la taxe professionnelle, principale ressource fiscale des collectivités territoriales.
- mars 2010: élection des conseillers régionaux pour quatre ans.
- juillet 2010: fin du débat parlementaire et adoption de la loi concernant la partie institutionnelle de la réforme et celle sur l'élection des conseillers territoriaux.
- fin 2010: adoption du projet de loi de finances 2011 qui fixe les moyens de substitution de la taxe professionnelle pour les collectivités territoriales.
- mars 2011: élection de la moitié des conseillers généraux pour trois ans (l'autre moitié a été élue en 2008).
- à partir de juillet 2011: examen d'une nouvelle loi sur la répartition des compétences entre collectivités territoriales.
- 31 décembre 2011: limite pour établir un schéma départemental de la coopération intercommunale.
- 1er janvier 2014: achèvement et rationalisation de la carte de l'intercommunalité.
- mars 2014: élection des nouveaux conseillers territoriaux siégeant à la fois au département et à la région. De nouvelles élections communales auront lieu le même jour. Pour la première fois, les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel en même temps.

Actualité associative

Rencontre CNAJEP / FONJEP

L'annonce du projet d'intégration des subventions dites « postes FONJEP » dans les prochaines CPO signées avec la DJEPVA avait suscité de vives réactions lors de notre réunion d'instance de rentrée du 10 septembre dernier.

Le Comité Exécutif avait ainsi souhaité que le CNAJEP saisisse le Haut commissaire sur cette question, afin de contester le fond de la démarche (les exigences d'eurocompatibilité n'obligeant en rien à intégrer les postes FONJEP aux CPO) et la méthode proposée (absence de concertation avec les associations ou avec les instances du FONJEP).

³ Plutôt qu'à un « séminaire », il est proposé que la réforme des collectivités donne lieu à une rencontre Agorajep à l'automne 2010 à Dijon, en lien avec la thématique « Démocratie locale ».

Le Comité Exécutif du CNAJEP a toutefois jugé utile que le Conseil d'Administration du FONJEP délibère préalablement sur cette question, afin d'ajuster nos positions respectives.

Dans cette perspective, et après avoir interpellé le président du FONJEP par courrier, le Président du CNAJEP a été invité à participer au Bureau du FONJEP du 4 novembre. Cette rencontre n'aura toutefois pas permis de clarifier les positionnements respectifs du FONJEP et du CNAJEP sur cette question, ni de convenir des suites qui pourraient être données.

Rencontre AFPEJA/CNAJEP

Une rencontre entre l'Agence française du programme Européen JEUNESSE EN ACTION (AFPEJA) et le CNAJEP s'est tenue le 12 octobre dernier.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

- Le processus d'élaboration des décisions d'attribution des subventions,
- Le processus d'évaluation intermédiaire du PEJA,
- Les orientations et le plan de travail pour 2010 et 2011,
- Questions diverses.

Dans le prolongement de cette rencontre, David LOPEZ (vice-président du CNAJEP en charge des Relations Internationales) a produit une note synthétisant les analyses et les propositions des représentants associatifs présents à la réunion⁴, afin qu'elles puissent être inscrites dans les orientations de l'Agence.

Assises de l'information des jeunes

Une délégation du CNAJEP composée de Gilles Le Bail, Mikael Garnier-Lavalley et Benoit Mychak a rencontré le 10 novembre dernier le Président et le directeur général du CIDJ. Cette rencontre a notamment été l'occasion d'échanger sur la préparation conjointe d'assises de l'information des jeunes, qui pourraient avoir lieu au 1^{er} semestre 2011.

Le Bureau du CNAJEP du 10 novembre a souligné l'intérêt d'une telle démarche et a émis un accord de principe. Une note de cadrage devra donc être réalisée afin de préciser les attendus et les modalités d'organisation de ces Assises.

Plateforme France Volontaires

Depuis plusieurs mois, des travaux ont été engagés afin de développer, en qualité et quantité, les Volontariats Internationaux d'Echanges et de Solidarité (V.I.E.S), nouvelle terminologie incluant le VSI mais aussi les différentes formes d'engagement solidaire à l'international (chantiers et échanges de jeunes, missions de seniors, volontariat court...).

Ce projet repose sur la mise en place d'une nouvelle entité, France VOLONTAIRES, créée sur le socle de l'actuelle AFVP qui évolue vers cette nouvelle entité associative en intégrant dans sa gouvernance, l'ensemble des acteurs du processus.

Une réunion s'est tenue le 24 septembre dernier entre une délégation du CNAJEP et le directeur de l'AFVP afin de débattre du rôle que le CNAJEP entend jouer dans le cadre de la nouvelle plate forme France Volontaires.

A ce titre, s'agissant de la gouvernance, outre les collèges Ministères, membres associatifs (dans lequel les membres fondateurs sont de plein droit membres de

⁴ Cf. Annexe 3.

l'Assemblée générale), il est envisagé d'avoir un collège de personnalités qualifiées dont l'une serait issue du CLONG et l'autre du CNAJEP.

Constitution de l'OFEMAS

Le Président du CNAJEP a signé les documents constitutifs de l'OFEMAS. Ces documents, une fois l'ensemble des signatures apposé, sera adressé aux services du ministère du budget afin qu'il délivre un arrêté d'approbation de cette nouvelle entité (GIP).

Par ailleurs, le Président du CNAJEP a sollicité le Président du CNEA afin qu'il formalise l'accord du CNEA de prendre en charge une partie du ticket d'entrée du CNAJEP au sein de l'OFEMAS.

Enfin, dans la perspective de la mise en place de la nouvelle entité, une rencontre CNAJEP/CNOSF devra être envisagée afin d'identifier les points de convergence et les synergies possibles.

Dématérialisation de la gestion des dossiers BAFA-BAFD

La DRDJS Pays de la Loire a invité le 9 novembre dernier les organismes de formation à se réunir pour échanger avec les services des différentes DDJS et Mickaël LABORDE (chargé des BAFA et BAFD – Haut Commissariat à la Jeunesse) sur la télé-procédure BAFA en cours en Pays de la Loire.

Ce temps d'échanges a été l'occasion d'aborder un certain nombre de difficultés rencontrées par les organismes de formation et les services des directions départementales⁵. La question de l'accès à Internet et celle de la saisie des appréciations y ont notamment été soulevées. Concernant ce deuxième point, les avis divergent.

Suite aux réponses apportées par les services sur le transfert de charge vécu par plusieurs organismes de formation, le CRAJEP a eu l'occasion d'échanger à l'issue de la réunion avec Bruno DE GUIBERT (inspecteur principal – DRDJS Pays de la Loire). Comme Mickaël LABORDE, celui-ci a indiqué que les organismes de formation au niveau national n'ont fait aucun retour dans ce sens. Par ailleurs, il considère qu'il est trop tôt pour parler de transfert de charge. Il faut se laisser du temps pour vérifier si vraiment cela occasionne une charge de travail supplémentaire. Pour lui ce n'est absolument pas le cas. Au cours de cette réunion, nous avons appris qu'un temps de travail est programmé pour le 8 décembre prochain entre l'administration centrale de Jeunesse et Sports et certains organismes de formation.

Afin de faire en sorte que les remarques évoquées lors de la réunion du 9 novembre puissent être prises en compte dans leur globalité, le CRAJEP a invité ses membres à les transmettre à leurs associations nationales respectives.

CDVA 2010

Une réunion du conseil d'orientation du CDVA s'est tenue le 19 novembre dernier, afin notamment d'examiner le projet d'instruction relatif la déconcentration des crédits du CDVA au titre de l'année 2010 et ses 5 annexes, ainsi que le projet d'instruction relatif au CDVA national concernant la campagne 2010.

Compte tenu des délais (convocation le 13 novembre), nos 2 représentants au sein du CDVA n'ont pu prendre part à cette réunion. Ces délais de convocation sont d'autant plus inacceptables dans le contexte actuel de réforme du CDVA.

⁵ Cf. Annexe 4

Actualité du CNAJEP

Locaux du CNAJEP

Nous avons reçu le 5 octobre, un courrier de Ghislaine D'ORSO, avocat de DE SAINT PRAY, accompagné d'un mémoire introductif d'instance devant le juge pour la fixation judiciaire du loyer au 1er juillet 2009 et de pièces annexes.

De fait, plusieurs hypothèses se présentent :

- Si nous « perdons », il nous faudra payer le montant du nouveau loyer avec effet rétroactif au 1er juillet 2009 jusqu'à la date de notre départ. Et nous ne pourrons partir qu'après avoir donné congé pour le 1er juillet 2012, ou 1er juillet 2015, ou 1er juillet 2018.
- Si nous « gagnons » et que le loyer est fixé par le juge, il faudra payer la différence du prix du loyer avec effet rétroactif au 1er juillet 2009. Si nous nous mettons d'accord avec le propriétaire, cela dépendra de l'accord.

A noter que le juge désignera probablement un expert qui fixera la valeur locative (le prix du marché puisque nous ne pouvons pas prétendre au plafonnement). L'avantage est que nous aurons à payer le « prix juste » (si l'on peut parler d'un juste prix), l'inconvénient est que cela a un coût (frais d'expertise dont nous aurons à supporter le coût final si jamais il apparaît que l'évaluation faite par De Saint Pray est raisonnable ; frais d'avocat).

Par conséquent se pose avec insistance la question du déménagement du CNAJEP. A ce titre, les Francas nous ont fait parvenir une offre pour accueillir le CNAJEP dans leurs locaux.

Le Bureau du 10 novembre a été saisi de cette question et a pris les décisions suivantes :

- Contacter des agences immobilières pour faire une estimation des locaux.
- Rencontrer Philippe DEPLANQUE pour étudier la proposition d'hébergement du CNAJEP chez les FRANCAS
- Contacter l'avocat pour connaître les conditions fixées par le bailleur si le CNAJEP souhaite se désengager du bail.

Agorajep

« Education populaire et interculturel »

La rencontre "Education populaire et interculturel" s'est tenu le 16 novembre à Marseille, en lien avec le FSPVA PACA, et a réuni près de 140 personnes. Ce colloque s'est déroulé dans le cadre de la semaine régionale de la vie associative PACA.

Une question en suspens : les débats de cette rencontre pourraient-ils faire office de contribution du CNAJEP au débat sur l'identité nationale ?

Labellisation Agorajep

Le CRAJEP Languedoc Roussillon a demandé la labellisation de sa rencontre du 21 novembre dernier à Sète sur le thème « Quelles contributions de l'Éducation Populaire au développement des territoires ? ». Le but de cette journée était de rendre davantage visible et lisible la contribution des associations de jeunesse et d'éducation populaire au développement du territoire de la Région Languedoc-Roussillon. Le président du CNAJEP a clôturé la journée.

Bilan et perspectives

Le Secrétaire général du CNAJEP (Mikael Garnier-Lavalley), en lien avec la chargée de projet Agorajep (Magali Verdier), a produit une note afin de dresser le bilan d'Agorajep et

de faire émerger des propositions pour la suite⁶. Cette note et les perspectives qu'elle dessine devront être discutées et approuvées lors du Bureau du 10 novembre.

Programme prévisionnel

Pour 2010

Pratiques numériques des jeunes ou Mobilité des jeunes – CRAJEP Aquitaine – Printemps 2010

Démocratie locale / réforme des collectivités – CRAJEP Bourgogne – Automne 2010

Pour 2011

Assises de l'information des jeunes – CRAJEP à identifier (Pays de la Loire, Bretagne, Midi Pyrénées ou Rhône Alpes) – Mars ou juin 2011 (en fonction de la date de « Jeunesses en Régions »)

Pratiques numériques des jeunes ou Mobilité des jeunes – CRAJEP Lorraine – Automne 2011

Pour 2012 (sous réserve)

Solidarités intergénérationnelles

Il conviendra d'identifier des chefs de file (membres du Bureau ou du CE) pour piloter chacune de ces rencontres.

Groupe d'appui « Politiques Jeunesse » - propositions issues de la réunion du 18/11

Programme d'action

Lors de sa réunion du 18 novembre, la vice-présidence « Politiques Jeunesse » a précisé son programme d'actions et s'est fixé comme objectif prioritaire de revisiter et consolider les analyses du CNAJEP sur les politiques jeunesse, à travers la mise à jour et l'approfondissement de la campagne « Politiquement Jeune ». Il s'agira ainsi de rendre lisible la spécificité de l'approche des associations JEP en matière de politiques jeunesse, et de décloisonner notre réflexion en l'ouvrant à d'autres acteurs (INJEP, chercheurs, etc.).

L'enjeu est de s'inscrire dans une démarche prospective et d'actualiser nos positions afin de situer le CNAJEP dans la perspective des échéances électorales de 2012 (élections présidentielle et législatives). Il conviendra par conséquent de réfléchir en amont à la valorisation et au portage des réflexions du groupe d'appui auprès des associations membres et des interlocuteurs politiques.

Un certain nombre de pistes thématiques à travailler ont été isolées par le groupe d'appui :

- Les solidarités intergénérationnelles⁷.
- L'information des jeunes⁸.
- Le rapport des jeunes aux institutions (école, justice, police, etc.).
- Les violences sociales faites aux jeunes.
- L'éducation et la formation tout au long de la vie.
- Droits et devoirs des jeunes.

Cette liste pourra être complétée par les instances du CNAJEP et par le groupe d'appui « Politiques Jeunesse ».

⁶ Cf. Annexe 5.

⁷ Le Bureau du CNAJEP du 5 novembre a suggéré que cette thématique donne lieu à une rencontre Agorajep en 2011.

⁸ Le CNAJEP projette d'organiser en lien avec le CIDJ, en juin 2011, des assises nationales de l'information des jeunes.

Livre Vert et ses suites

Par ailleurs, Martin Hirsch a convoqué le 14 octobre dernier une réunion plénière de la commission de concertation sur les politiques jeunesse, afin de faire le point sur les déclarations du Chef de l'Etat dans son discours « Agir pour la Jeunesse »⁹. Martin Hirsch a annoncé à cette occasion la mise en place d'un comité de suivi afin de suivre la traduction opérationnelle des engagements pris par le Président de la République. Il conviendra d'interroger le HCJ sur l'état d'avancement dans la constitution de ce comité de suivi. Les instances du CNAJEP devront en outre se prononcer sur l'opportunité de siéger dans ce comité de suivi.

Parallèlement, le groupe d'appui « Politiques Jeunesse » propose de mettre en place une démarche d'observatoire, afin de suivre la mise en œuvre des orientations issues du Livre Vert et de mesurer la prise en compte des attentes exprimées par le CNAJEP dans le cadre de la préparation du Livre Vert.

Les principaux dossiers à suivre sont :

- Le service public de l'orientation
- Le service civique
- La réforme des modes de représentation des jeunes (CNJ, CESE)
- Le développement du livret de compétences
- Les expérimentations en matière de « ressources »
- Le logement des jeunes
- Le temps libre et l'accès à la culture et aux loisirs

Réforme du CNJ

S'agissant de la réforme du CNJ, le groupe d'appui propose de s'appuyer sur les standards existant au niveau européen. Il est donc convenu que Nicolas Puvis (membre du Bureau du CNAJEP et représentant du CNAJEP au sein du Youth Forum Jeunesse) présente lors de la prochaine réunion du groupe d'appui un panorama des conseils nationaux de jeunesse en Europe (gouvernance, fonctionnement, composition, etc.).

Forum européen de la jeunesse

COMEM

Nicolas Puvis, en remplacement d'Etienne Genet qui représente habituellement le CNAJEP au Forum européen de la Jeunesse, a assisté les 14 et 15 novembre dernier au Conseil des Membres du Forum.

Les points d'actualité importants sont :

- Avancement des travaux de lobbying pour l'**adoption d'une Convention européenne des Droits de la Jeunesse**. Il se trouve qu'Etienne Genet, en tant que membre du Conseil Consultatif Jeunesse du Conseil de l'Europe, et Nicolas Puvis, en tant que membre du groupe de travail sur cette Convention, y contribuent également.
- Nouvelle **stratégie d'action de l'Union européenne en faveur de la Jeunesse** qui sera adoptée sans doute d'ici la fin de l'année et impactera les politiques Jeunesse en Europe pour la décennie à venir (2010-2018)
- **Agenda 2020** qui concerne les futures politiques Jeunesse portées par le Conseil de l'Europe
- Participation à **COP 15** (la Conférence de Copenhague sur le Climat)

La réforme du **fonctionnement interne** est en cours et touche particulièrement le secrétariat général, le bureau et les AG/COMEM. Concernant le SG, on se dirigerait vers son élection par le COMEM (comme avant) sur proposition du bureau (c'est ce qui est nouveau). À l'avenir, un extra-délégué devrait pouvoir venir sans payer (comme c'est le

⁹ Cf. Annexe 6

cas aujourd'hui pour le délégué officiel). Un grand débat agite aussi le microcosme du Youth Forum : la division en pilier (CNJ et ONGIJ) qui fait que les votes sont séparés, les représentations dans tel ou tel organe interne se font en respectant cet équilibre, etc. Rien n'a été tranché pour le moment. Une résolution reprenant ces différents points a été adoptée. Elle demande au bureau de présenter au prochain COMEM des **propositions de modification des organes internes**, qui devront être adoptées à la majorité des 2/3 des organisations membres.

Ont été adoptés **deux policy papers**, l'un sur les « perspectives de la jeunesse concernant une *E-society* » et l'autre sur un « engagement de la jeunesse à promouvoir la paix et la non-violence ». **Une résolution** sur la création d'un outil pour le développement du travail de jeunesse a été également adoptée.

Les **cotisations** ont été révisées. Les Conseils nationaux de la Jeunesse (dont le CNAJEP) ont vu leur contribution diminuer pour 2010, tandis que les ONG internationales de Jeunesse devront plus contribuer. Ceci pour rétablir l'équilibre de 50% par pilier (CNJ – ONGIJ). Nous économiserons donc 69€ l'an prochain ! Nous restons le plus gros contributeur (parmi les organisations membres) ex aequo avec l'Allemagne, la Russie et le Royaume-Uni. Ceci étant, le Forum, pour fonctionner, doit également faire reposer les subventions européennes sur des cofinancements. N'hésitons donc pas à proposer notre concours.

La question de la **langue française** comme langue officielle et langue de travail (au même titre que l'anglais) pose question. Ce n'est pas la première fois. Et cette fois encore, un amendement demandant sa suppression n'a pas été adopté... de justesse !

Un **point d'attention**. Nous ne remplissons plus formellement (depuis plusieurs années je pense) un **critère d'adhésion** au Youth Forum : les organes de décisions doivent être composés par une majorité de jeunes. Je vous laisse me donner la position du CNAJEP en 2008 par rapport à cet élément, au moment où chaque organisation a dû renvoyer une réponse à un questionnaire. Le Forum contrôle régulièrement ces critères d'adhésion.

Forum informel des ministres jeunesse

Nicolas Puvis participera au titre du CNAJEP au forum informel des ministres Jeunesse, le 27 novembre prochain à Bruxelles.

2. Echanges de fond

Conférence nationale de la vie associative

Cadre

La prochaine conférence de la vie associative se tiendra le jeudi 17 décembre 2009. Cette conférence portera sur trois axes :

- La place des associations dans le dialogue civil
- Les relations pouvoirs publics / associations
- La reconnaissance et valorisation de l'engagement bénévole et volontaire

Un comité de pilotage a été constitué. Il est composé des présidents des associations d'élus locaux, de la CPCA, du CNVA et du groupe des associations, des députés Pierre Morange et Murielle Marland-Militello, de François Soulage (Secours catholique) et de Philippe Da Costa (Croix Rouge Française).

Programme prévisionnel

9h : Accueil des participants

9h30/10h : Discours d'ouverture de Martin Hirsch sur le contexte et les enjeux de la conférence de la vie associative

10h/11h30 : Panorama de la vie associative et éclairage sur les associations locales – Débat avec la salle

11h30/12h30 : Présentation des réflexions du groupe de travail sur la place des associations dans le dialogue civil – Débat avec la salle

14h/15h : Présentation des réflexions du groupe de travail sur les relations entre pouvoirs publics et associations – Débat avec la salle

15h/16h : Présentation des réflexions du groupe de travail sur la reconnaissance et valorisation de l'engagement et du bénévolat – Débat avec la salle

16h/17h : Table ronde : « Quelles perspectives pour le monde associatif ? »

17h : Discours de clôture de Nicolas Sarkozy (sous réserve)

Délégation du CNAJEP à la conférence du 17 décembre

Après appel à candidatures auprès du réseau, et afin de veiller à certains équilibres, la délégation du CNAJEP pour la Conférence de la Vie Associative se composera comme suit :

- Gilles Le Bail (CNAJEP - FFMJC)
- Françoise Doré (CNAJEP - Cotravaux)
- Nadine Dussert (CNAJEP - UNHAJ)
- Philippe Deplanque (CNAJEP - Francas)
- Jean-François Magnin (CNAJEP - CEMEA)
- David Lopez (CNAJEP - Ligue de l'Enseignement)
- Claire Guichet (CNAJEP - FAGE)
- Josiane Ricard (CRAJEP Languedoc-Roussillon - Francas)
- Valérie Courio (CRAJEP Auvergne - AROEVEN)
- Anne-Claire Devoge (CRAJEP Bretagne - CMJCF)

Par ailleurs, 1 300 invitations ont été lancées pour cette conférence, alors que la salle qui accueille les débats ne peut contenir que 500 places. Dans ce contexte, il paraît opportun que les représentants du CNAJEP arrivent suffisamment tôt à la Cité Universitaire pour récupérer les « bonnes places », afin d'éviter l'éparpillement de notre délégation et de pouvoir intervenir lors des débats avec la salle.

Quelle posture de la CPCA ?

La CPCA a souhaité organiser le 24 novembre une réunion interassociative pour faire le point sur les avancées et sur les perspectives à valoriser dans le cadre de la Conférence de la Vie Associative (CVA) du 17 décembre.

Cette réunion sera l'occasion d'examiner ensemble les points concrets et les différents sujets de chaque groupe, et de débattre des points de convergences susceptibles d'être portés collectivement dans la dernière phase de la consultation.

Le dossier envoyé par la CPCA à Martin Hirsch et au comité de pilotage¹⁰ de la conférence de la vie associative en fin de semaine dernière pourra servir de base aux débats de cette réunion.

Quelle posture du CNAJEP ?

Plusieurs points demeurent problématiques :

- La méthode de concertation, peu propice à des analyses et des propositions construites collectivement.
- La faible implication des collectivités territoriales, alors qu'elles sont les premiers acteurs publics dans le soutien à la vie associative.
- La conférence sera une conférence « de consensus ». Qu'est-ce que cela signifie ? Où se construira ce consensus ?

Au regard de ces éléments, et d'autres que nous pourrons pointer lors du Bureau, il conviendra de préciser la posture que le CNAJEP souhaite adopter lors (et autour) de la conférence de la vie associative.

¹⁰ Cf. Annexe 7

3. Points de délibération

Régionales 2010 : Plateforme de propositions

Au regard des initiatives engagées localement par les CRAJEP, et afin de ne pas faire doublon avec le discours porté par la CPCA, le groupe d'appui « Animation Territoriale » a proposé que le CNAJEP produise une plateforme de propositions commune qui :

- promeuve la dimension JEP plutôt que l'approche VA ;
- porte sur 3/4 enjeux phare (engagement/participation ; culture/loisirs ; mobilité/international ; emploi/formation/insertion¹¹) ;
- clarifie ce que nous entendons par « jeunesse » ;
- valorise le rôle des associations JEP dans le développement de politiques publiques efficaces au niveau des territoires.

Cette plateforme sera portée en direction des partis politiques, des associations d'élus et des futurs candidats.

Le CE du CNAJEP du 26 novembre devra se prononcer cette proposition de méthode.

¹¹ A noter que le groupe d'appui « Politiques Jeunesse » qui s'est réuni le 18 novembre a proposé de mettre en exergue la question de l'orientation, le Livre Vert sur les politiques jeunesse identifiant le niveau régional comme étant le mieux adapté pour assurer la coordination du service public de l'orientation des jeunes.